

et ce délai n'était pas à lui seul suffisant pour relever la banque, puisqu'il lui faut maintenant recourir à d'autres mesures que la direction ne prévoyait pas ou ne voulait pas faire connaître avant le temps de les mettre en œuvre.

Ces mesures sauveront-elles les intéressés et rétabliront-elles la banque sur des bases solides, pour employer les termes de la lettre ci-dessus ?

Pour répondre à cette question, il faudrait être fixé sur la valeur réelle de l'actif. On voit que nous tournons toujours autour du même pivot ; c'est qu'en effet tout dépend des pertes à essayer sur les sommes figurant à l'actif de la banque.

Si l'ancien capital de la banque est dévoré en tout ou en partie par ces pertes, il est impossible de dire que la banque sera mise sur des bases solides par les souscriptions au nouveau capital.

Les intéressés (c'est-à-dire les déposants) seront-ils sauvés du fait qu'ils auront en mains des actions d'une banque dont le capital n'est pas intact ? Leur situation, au contraire, n'en sera que plus mauvaise si la banque doit finalement en venir à une liquidation.

M. Laporte dit que la confiance envers une banque repose avec raison sur le capital versé, mais il omet d'ajouter le mot intact.

Le capital nominal de la banque Jacques Cartier est de \$500,000, mais ce capital a-t-il été réellement payé dans son intégralité ; n'est-il pas en partie représenté par des billets en souffrance ? C'est une question que nous avons déjà posée et à laquelle il n'a pas été répondu, ce qui nous fait supposer que le capital versé n'est pas effectivement de \$500,000.

Mais admettons qu'il est de cette somme et admettons en outre que la direction parvienne à faire sous-

crire \$500,000 de capital nouveau, voilà le million versé. Mais ce million sera-t-il encore le chiffre du capital quand on aura déduit les pertes à encourir sur les trois items de prêts et escomptes, créances en souffrance et autres créances qui forment ensemble un actif apparent mais non réel de \$1,382,038 au dernier rapport de la banque Jacques Cartier ?

Si les pertes à encourir écornent le million, que devient alors la confiance des intéressés qui repose sur le capital versé de la banque ? Elle diminue en raison de la diminution du capital et l'ère des courses et des difficultés renaît de plus belle.

Nous louons le zèle de M. Laporte pour ressusciter la banque Jacques-Cartier, mais combien plus nous l'aurions félicité de la peine qu'il se donne, s'il était parvenu à convaincre ses lecteurs que la banque Jacques-Cartier garde son capital intact.

Il manque des chiffres dans la lettre de M. Laporte et, dans les circonstances, c'est une grande lacune.

Les derniers recensements fixent à 6 millions $\frac{1}{2}$ la population de Londres, avec un accroissement annuel de 80,000 âmes. On y compte une naissance toutes les trois minutes et une mort toutes les cinq minutes.

Londres compte plus de juifs que la Palestine, plus d'Écossais qu'Edimbourg, plus de Gallois que Cardiff, plus d'Irlandais que Belfast, plus de catholiques qu'il ne s'en trouve dans Rome.

La longueur totale de ses rues est de 13,000 kilomètres environ.

31 0/0 de la population sont considérés comme dénués de moyens d'existence. Les registres de la police contiennent les noms de 220,000 criminels "habituels."